

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au directeur départemental de la Nièvre

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Maryse DAIN, directrice de la succursale de Nevers et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Didier BOISSAT, adjoint au directeur de la succursale de Nevers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Nevers ; Mme Maryse DAIN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Besançon.

Mme Maryse DAIN peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel titulaire des bureaux, placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,  
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté